



## MUNICIPALITE DE BASSINS

Préavis n° 07/02

Bassins, le 11 avril 2002

### **Préavis municipal relatif à un crédit d'étude de 275'000.- CHF pour le financement et la réalisation d'une piscine couverte.**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la consultation populaire du 3 mars 2002 au sujet de la piscine couverte (62% de oui), ce soutien populaire motive la Municipalité à déposer une demande de **crédit d'étude** pour l'objet précité.

Lors des précédents conseils communaux et des forums organisés avant la consultation populaire, il a été clairement expliqué les raisons qui poussent la Municipalité à **aller vite** dans cette procédure.

#### **Subventions cantonales**

Ces subventions sont très importantes pour le financement du projet. Il s'agit d'un montant de l'ordre de 415'000.- CHF. Le délai est fixé à **fin 2003** (travaux réalisés et payés) pour en bénéficier (annexe 1). Notre objet figure dans la liste des constructions scolaires.

#### **Démarches entreprises**

La Municipalité a contacté la BCV. La banque serait prête à financer ce projet sous certaines conditions comme constitution de fonds propres, recherche de garanties ou des collaborations. Un **montant d'un million** serait un atout important pour obtenir des taux intéressants. Dans ce million, la banque accepterait le prix du terrain comme garantie. Notre recherche ne porte plus que sur un montant de 750'000.- CHF.

Une présentation du dossier « piscine » a été faite aux communes du **district de Nyon**. La même démarche sera effectuée dans les **districts de Rolle et d'Aubonne** les 2 mai et 5 juin prochains. Le but de notre démarche consiste à signer une convention avec les communes de façon individuelle selon l'exemple suivant :

*La commune de X accepte de verser 1.50 CHF par habitant pendant 2 ans.*

*Votre habitant se rend à la piscine de Bassins. A l'aide d'un système de carte électronique d'accès et présentation d'une pièce d'identité lors du premier passage (système déjà en place et testé à notre déchetterie pour nos habitants) il bénéficiera d'une réduction de 1.50 CHF par rapport au prix de 10.- CHF d'entrée.*

*La personne peut venir autant de fois qu'elle le désire à la piscine pendant la période définie et bénéficiera toujours de sa réduction. Après 2 ans, le système n'accordera plus de tarif préférentiel si la commune ne renouvelle pas son engagement auprès de la commune de Bassins.*

Autre mode de financement possible : des communes désirant prêter un montant à un taux préférentiel feraient office d'établissement bancaire.

*La commune de Y prête, avec l'accord de son conseil communal ou général, le montant de 1'000'000.- CHF (p. ex.) au taux de 2.25% pendant 5 ans.*

*Il est évident que c'est un meilleur placement que ce qui est offert actuellement.*

### **Crédit d'étude**

L'objet de ce préavis consiste à demander un crédit d'étude de 275'000.- CHF selon le document d'étude réalisé par **les architectes Fournier & Maccagnan** de Bex (annexe 2).

Il faudra attendre les réponses des communes mais elles vous seront transmises lors de l'étape du crédit de construction. Après plusieurs discussions avec différents partenaires potentiels, **l'option suivante** a été retenue.

Le travail important fourni par les architectes vainqueurs du concours, n'a en fait été rémunéré jusqu'à ce jour, que par le montant des 10'000.- CHF gagnés. Il est évident qu'en réalité la fougue et l'envie des architectes de fournir un dossier complet, bien préparé et sérieux, représente une prestation proche de 100'000.- CHF !

Ainsi la Municipalité peut répondre aux exigences fixées par le Conseil communal dans sa motion, grâce à la prestation faite à compte d'auteurs par nos jeunes architectes. Il est maintenant nécessaire d'achever cette étude et que leur travail soit reconnu et payé.

Lors du concours d'architecture SIA de 2000, **la Municipalité s'était engagée** à ce que le vainqueur du concours soit retenu en cas de réalisation du projet. Il était également mentionné qu'en cas de manque d'expérience, il devait **s'associer** avec des spécialistes. Pour cela la Municipalité a accepté l'offre de la société **Vertland Construction**, à Lausanne, pour épauler les architectes.

Cette société fait partie d'un groupe de construction possédant différents moyens financiers en plus de compétences pratiques dans l'ingénierie de la construction de grandes envergures.

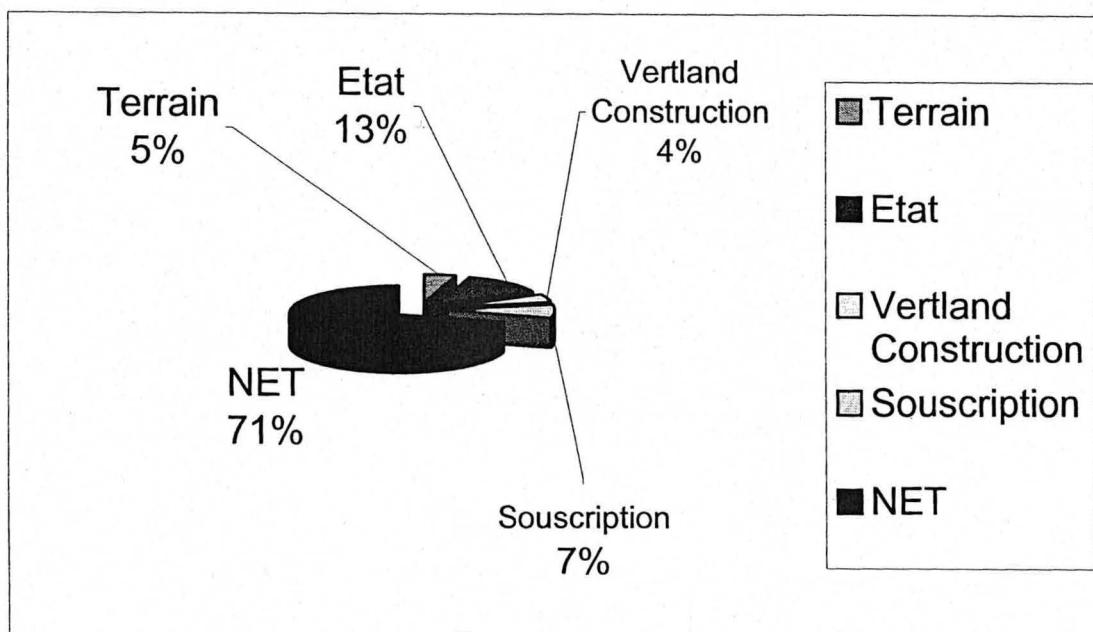
### **Systeme de financement**

L'entreprise Vertland Construction propose de **garantir** un montant de 185'000.- CHF pendant la phase d'étude et d'en faire **don** en cas de réalisation de la piscine (crédit de construction accordé lors de la phase suivante). La Commune **paie** le travail des architectes pour un montant de **90'000.- CHF**. La suite des travaux est gérée conjointement par la maison Vertland et les architectes maîtres de l'idée et du projet.

<b>Crédit d'étude</b>	<b>CHF</b>
Architectes	90'000.-
Vertland Construction	185'000.-
<b>Total</b>	<b>275'000.-</b>

La Municipalité prendra sur sa **trésorerie courante** pour financer dans un premier temps le montant de 90'000.- CHF.

Dans l'étape suivante, si le **crédit de construction** est refusé, la somme de 185'000.- CHF engagée par Vertland Construction sera prise aussi sur la trésorerie communale. Mais comme déjà dit en cas d'acceptation du crédit construction, ce montant sera offert par Vertland Construction et constituera une partie des 750'000.- CHF de partenariat si la municipalité la choisit pour la réalisation du projet. Nous ne pouvons pas négliger cet apport.



Dans la réalisation du chantier de la piscine, l'entreprise Vertland Construction prendrait en charge toute la partie ingénieur civil, ingénieur électricien, ingénieur ventilation – climatisation, sanitaire et autres spécialistes selon les rubriques CFC 29.

### **Conclusion**

Les différents éléments apportés par la Municipalité permettent à ce jour de trouver une **partie de l'investissement** final. Des éléments complémentaires pourront être apportés en temps voulu. La maison Vertland Construction est une solution que la règle des marchés publics nous autorise. Pour la suite des opérations, nous avons une **autre possibilité de financement** avec un groupe possédant des liens avec la Société Siemens. Il est absolument **nécessaire d'obtenir** ce crédit d'étude pour que les contacts pris avec les différents partenaires potentiels puissent se concrétiser et faire bénéficier notre population d'une **réalisation importante et à un prix raisonnable**. Vous trouverez en annexe la présentation faite durant les forums publics avec les projections finales du coût de la piscine.

Ainsi donc il est **demandé au conseil communal** de Bassins

vu le préavis municipal n° 07/02 du 11 avril 2002, la commission d'urbanisme et des bâtiments étant informée,



# PISCINE COUVERTE DE BASSINS

(Transmis à toutes les communes)

Coupon-réponse à nous retourner d'ici le 15 mai 2002 au moyen de l'enveloppe affranchie mise à votre disposition ou par e-mail à [bassins@bluewin.ch](mailto:bassins@bluewin.ch).

La commune de \_\_\_\_\_

- Trouve scandaleux la manière de procéder
- Désire quelques compléments d'informations

Accepte de signer un accord bilatéral d'une durée de :

- 2 ans
- 5 ans
- autre proposition

avec la commune de Bassins dans le but d'offrir une réduction du prix d'entrée à la piscine couverte de ses habitants selon l'option suivante :

- 1 CHF par habitant
- 2 CHF par habitant
- 3 CHF par habitant
- 4 CHF par habitant
- 5 CHF par habitant

Le renouvellement de l'accord se fait d'année en année après la phase initiale.

ou

- Est intéressée à prêter un montant de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_ % pendant 5 ans.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signatures :